Image not found or type unknown

Delai pour contester un motif de licenciement

Par **lalayela**, le **20/09/2014** à **15:45**

Bonjour, je me suis fait licencié pour faute grave et je souhaiterai contester le motif de licenciement, qui selon moi ne constitue pas une faute grave .... Je n'ai pas signé mon solde de tout compte. Y'a t'il un délai à ne pas dépasser pour pouvoir saisir le tribunal des prudhommes ?

Je souhaiterai par ailleurs aussi contester des heures supplémentaires non versées, y'a t'il aussi dans ce cas la un délai a respecter ?

On me parle de 2ans, on me dit aussi qu'il faut contester le solde de tout compte dans les 6 mois .... Je ne sais qui croire....

Merci pour vos réponses !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés